



Bilan de mi-mandat

Retour sur le chemin
parcouru depuis 2020

Ce magazine est écoresponsable et imprimé sur un papier issu des forêts gérées durablement.

Sommaire

3 - Édito

4 - Vivre ensemble

8 - Cadre de vie et transition écologique

14 - Culture, loisirs et sport

18 - Dynamisme économique

20 - Aux côtés des citoyens

22 - Un budget en équilibre

23 - Sécurité et tranquillité publique

24 - Baromètre des engagements

26 - Expressions



04

VIVRE ENSEMBLE
Proposer à chacun une réponse adaptée à ses besoins.



08

CADRE DE VIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour une ville responsable, économe et respectueuse de l'environnement.



14

CULTURE, LOISIRS ET SPORT

Rendre la culture accessible et adaptée aux pratiques actuelles.

20

AUX CÔTÉS DES HABITANTS

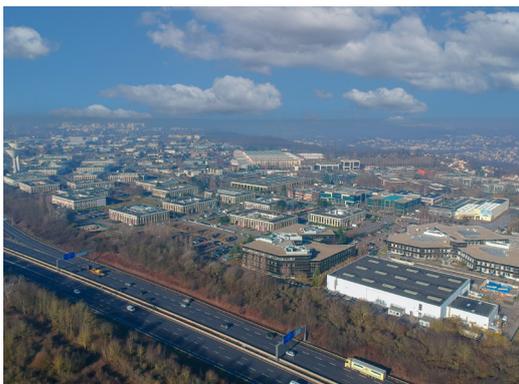
Associer au maximum les Villebonnais à l'action municipale.



18

DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Au cœur du premier parc tertiaire européen.





Nos publications
sont consultables sur
www.villebon-sur-yvette.fr

 Suivez notre
page **Facebook**

 Retrouvez nos photos
sur **Flickr**

 Consultez nos publications
en ligne sur **Calaméo**

 Visionnez nos vidéos
sur **YouTube**

Magazine édité par la Mairie de Villebon-sur-Yvette - Service Communication
Hôtel de Ville • Place Gérard-Nevers 91140 Villebon-sur-Yvette • Tél. 01 69 93 49 00 •
votremairie@villebon-sur-yvette.fr • www.villebon-sur-yvette.fr • Directeur de la
publication : Romain Millard • Comité de rédaction : Isabelle Morisse, Cécile Claraz,
Camille Sourbet, Sélène Dangoisse • Photos : Mairie de Villebon-sur-Yvette, Jacques
Fantou • Couverture : Permis de végétaliser rue Milliet • Tirage : 6 100 ex. • Création
graphique et mise en pages :  agencecoop communication 13546-MEP - Tél. 02 38 63 90 00
- Certification ISO 14001. (Les articles de la libre expression sont sous l'entière
responsabilité de leurs auteurs.)

*Chères Villebonnaises,
Chers Villebonnais.*

Ouverture du cabinet médical
Madeleine-Brès, rénovation de
la rue des Maraîchers, protection
des Villebonnais les plus fragiles, voici
quelques illustrations, parmi beaucoup
d'autres, de notre action à votre service
depuis maintenant trois ans.

Ce bilan de mi-mandat est l'occasion
de vous rendre compte de ces trois
années de travail dans un contexte des
plus complexes, débuté par la crise
sanitaire, puis la guerre en Ukraine et les
conséquences que nous subissons tous
au quotidien. Malgré cela, et comme nous
nous y étions engagés, nous avons gardé
le cap et poursuivons la mise en œuvre des
actions présentées dans notre programme
de mandature qui a pour fil conducteur la
préservation et l'amélioration de notre
cadre de vie auquel nous sommes tous
attachés.

Vous trouverez détaillées dans les pages
qui suivent, nos actions engagées au
service des plus jeunes, des seniors,
des familles, des personnes isolées,
des entreprises... Ainsi l'éducation, la
solidarité, le vivre ensemble, la sécurité
et le cadre de vie sont parmi les maîtres-
mots de notre action.

Parce que l'intelligence collective permet
de fédérer, de recueillir les avis et les
propositions de chacun, j'ai souhaité faire
de la concertation un marqueur fort de
notre action municipale. C'est pourquoi
nous organisons régulièrement des
consultations, notamment en ligne, et
que la révision générale du Plan Local
d'Urbanisme laisse une grande part
à la concertation : réunions publiques
préalables au lancement de la procédure,
ateliers de réflexion, forum, balades
urbaines, site dédié... Vous avez été
nombreux à y participer et je vous en
remercie. Vos contributions s'inscrivent
dans la droite ligne des orientations que
nous avons fixées pour ce mandat.

Ce bilan est également l'occasion de
confirmer la poursuite des engagements
pris. Beaucoup reste à faire et notre
volonté et notre énergie demeurent
intactes.

*Ensemble, continuons nos
actions pour la préservation de
notre cadre de vie et bien
vivre à Villebon-sur-Yvette.*

*Bien à vous,
V. Da Silva*

Victor Da Silva
Maire de Villebon-sur-Yvette



Une Ville solidaire et inclusive



Depuis 3 ans, la Municipalité poursuit son engagement d'offrir aux Villebonnais des services de qualité au quotidien. Au cœur de ses préoccupations : proposer à chacun, quelle que soit sa situation, une réponse adaptée à ses besoins.

Solidaire dans la crise

Le début du mandat a été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Activant un Plan de Continuité des Activités, la Ville a pu maintenir les services indispensables (accueil des enfants des personnels prioritaires, livraison de repas aux personnes âgées...) dans des conditions adaptées aux protocoles sanitaires nationaux. Aujourd'hui, la crise énergétique touche les Villebonnais et nécessite à nouveau un engagement fort de la Municipalité pour limiter son impact financier sur les ménages. Le CCAS a instauré une allocation exceptionnelle énergie d'un montant forfaitaire de 150 € qui viendra soulager les Villebonnais les plus fragiles des hausses démesurées des tarifs du gaz et de l'électricité.

De nouveaux services adaptés à tous

De nouveaux équipements publics ont vu le jour ces trois dernières années : l'EHPAD départemental Geneviève de Gaulle-Anthonioz en septembre 2020 et la Maison de Santé Madeleine-Brès en septembre 2022. Afin d'assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap, les travaux opérés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) se sont poursuivis pour rendre les équipements municipaux accessibles à tous. Une attention particulière est portée aux plus fragiles, avec le développement de services dédiés, autour de la fracture numérique, de la prévention contre les démarchages ou de la maladie d'Alzheimer.



98

**PLACES CRÉÉES À
L'EHPAD DÉPARTEMENTAL
GENEVIÈVE DE
GAULLE-ANTHONIOZ**



Inauguration le 12 septembre 2022.

La Maison de Santé Madeleine-Brès permet de réduire les inégalités d'accès aux soins.

La Maison de Santé Madeleine-Brès

Alors que la désertification médicale atteint un niveau alarmant en région Île-de-France, l'ouverture de la Maison de Santé constitue un soulagement pour la Commune.

Bien que le développement de l'offre médicale ne fasse pas partie des compétences des communes, la Municipalité s'est très activement engagée pour permettre l'ouverture d'une nouvelle structure, capable d'attirer des professionnels de santé et ainsi pallier la fermeture du cabinet de la Haie du Pont. Pouvant accueillir cinq praticiens et un cabinet d'infirmières, la Maison de Santé Madeleine-Brès permet de réduire les inégalités d'accès aux soins et de développer la coordination des traitements entre les différents professionnels. Après l'installation de deux médecins généralistes et deux infirmières, l'établissement accueille une orthophoniste depuis le 1^{er} avril. Une gynécologue accueillera les patients à partir du mois de mai.

Ce projet a été réalisé avec l'expertise de l'Union Régionale des Professionnels de Santé médecins libéraux Île-de-France et le soutien de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Île-de-France et de la Communauté Paris-Saclay.



Des services dédiés à la petite enfance

Attentive aux besoins des plus jeunes, la Ville s'est engagée à maintenir un très haut niveau d'offre d'accueil aux familles villebonnaises en recherche de solutions de garde pour les enfants de moins de 3 ans. Saviez-vous qu'il existe 318 places dans les structures d'accueil publiques et privées de notre territoire ? C'est trois fois plus que la majorité des communes voisines qui en offrent également. 85 % des tout-petits dont les familles sollicitent un accueil dans les structures municipales sont pris en charge, contre 52 % en moyenne dans les autres villes d'Essonne. Les 15 % restants optent pour une garde à domicile ou une solution d'accueil privée (assistante maternelle, crèche privée...)



318

**PLACES D'ACCUEIL
PUBLIQUES ET PRIVÉES
POUR LES MOINS DE 3 ANS**



85 %

**DES MOINS DE 3 ANS BÉNÉFICIENT D'UN MODE
D'ACCUEIL PUBLIC.**

**LES 15 % RESTANTS PRIVILÉGIENT UNE GARDE À
DOMICILE OU UNE SOLUTION D'ACCUEIL DANS LE PRIVÉ.**



Le LAEP « La Rencontre »

Afin d'offrir aux parents un lieu de rencontre et de partage sur les sujets du quotidien, la Municipalité a créé le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « La Rencontre ».

Né à la demande des familles, le LAEP offre un espace bienveillant autour de l'enfance. Ici, les parents peuvent échanger sur leur expérience et partager leurs difficultés, tout en profitant des conseils de professionnels. Les petits de moins de 6 ans disposent d'espaces à quelques pas de leurs parents pour jouer avec d'autres enfants.

Ce service a été créé en partenariat avec les villes de Champlan et de Villejust.

✓ C'est fait

- L'EHPAD départemental Geneviève de Gaulle-Anthonioz.
- La Maison de Santé Madeleine-Brès.
- L'écrivain public numérique.
- L'accompagnement d'une équipe à domicile pour des personnes en situation de handicap.
- La Charte « Ville aidante Alzheimer ».
- Une conférence « Prévention démarchages abusifs ».
- L'accueil d'une dizaine de familles ukrainiennes dont 13 enfants sont scolarisés dans les écoles de la Ville.
- Un dispositif de lutte contre les violences intra-familiales en lien avec la Gendarmerie.
- Une allocation exceptionnelle énergie (sous conditions).
- Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Rencontre ».
- Le Multi-Accueil Collectif et Familial.

📅 Projets 2023-2026

- La création d'une nouvelle crèche rue de Palaiseau.
- Un parcours citoyen pour les 7-18 ans.
- La refonte du Portail Famille.
- Les rencontres intergénérationnelles : Conseil Municipal des Jeunes et résidents de l'EHPAD, Relais Petite Enfance et RPA Alphonse-Daudet.
- La formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions « Inclusion Handicap ».
- L'ouverture de la Cité de l'Autonomie et du Partage de Villebon.

Une attention particulière est portée aux plus fragiles, avec le développement de services dédiés.



Accueil des familles ukrainiennes réfugiées.



Rencontre intergénérationnelle à la RPA Alphonse-Daudet.



EHPAD Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

C'est fait ! Des gymnases rénovés et économes.



Une Ville en transition énergétique et écologique

Pierre angulaire du mandat, le Plan Climat structure l'action municipale pour une ville plus respectueuse de l'environnement, économe et responsable.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat alerte : le climat change plus rapidement que prévu. La température de la planète devrait augmenter de 1,5 °C dès 2030. Pour lutter contre cette situation, la Ville a développé un Plan Climat communal composé de 54 actions organisées autour de quatre grands axes :

- réduire notre consommation énergétique,
- se déplacer mieux et moins,
- aménager durablement et reconquérir la biodiversité,
- favoriser une économie circulaire et une consommation vertueuse.

Découlant du Plan Climat Air Énergie Ter-

ritorial (PCAET) de la Communauté Paris-Saclay, il se fixe des objectifs ambitieux sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique. Pour les atteindre, La Ville a entrepris de réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments communaux de 10 % sur les deux prochaines années. Elle accompagne également les Villebonnais dans la rénovation énergétique de leurs propriétés en les orientant vers les dispositifs pouvant leur apporter une aide, notamment par l'intermédiaire l'ALEC Ouest Essonne.

La Ville a entrepris de réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments communaux de 10 % sur les deux prochaines années.

Participez et suivez l'avancée des actions du Plan Climat sur concertation-planclimat.villebon-sur-yvette.fr



55

bâtiments municipaux
(représentant une surface totale de 46 400 m²)

11

audits énergétiques
pour les bâtiments de plus de 1 000 m²

Objectifs :

25 %

d'économie sur le chauffage et

5 %

d'économie sur l'éclairage

✓ C'est fait

- La rénovation des gymnases du Centre sportif Saint-Exupéry.
- L'extinction de l'éclairage public de 0h30 à 5h30.
- Les travaux de sobriété énergétique : éclairages LEDs de l'école élémentaire des Casseaux, remplacement de la verrière du self et du hall de la maternelle des Casseaux, remplacement des portes de la MJC Boby-Lapointe...
- La sensibilisation des commerces de Villebon 2 et des entreprises implantées sur les parcs d'activités à l'extinction nocturne des enseignes.

📅 Projets 2023-2026

- La finalisation de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.
- La poursuite du programme de modernisation des équipements publics.

54

**ACTIONS INSCRITES DANS LE
PLAN CLIMAT DE VILLEBON.**

63%

**DES POINTS LUMINEUX
ÉQUIPÉS EN LEDS**

L'extinction et la modernisation de l'éclairage public

Pour réduire son impact environnemental, la Ville agit sur l'éclairage public, source importante de consommation énergétique.

Produisant de la chaleur, l'éclairage public participe à l'augmentation des températures locales et à l'effet de serre. Son extinction permet de réduire la consommation d'énergie, tout en luttant contre la pollution lumineuse néfaste à la biodiversité.

Après consultation des Villebonnais, une première expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public a été menée sur la promenade de l'Yvette l'année dernière. Cette mesure s'est avérée très positive pour l'environnement tout en réduisant la facture d'entretien des points lumineux. Depuis le 24 octobre, elle a été étendue à l'ensemble des quartiers entre 0h30 et 5h30. À l'écoute des riverains, les élus tireront un bilan de cet essai à l'été 2023 et pourront faire évoluer le dispositif. En parallèle, les anciennes ampoules sont progressivement remplacées par des LEDs, moins énergivores. En janvier 2023, les LEDs représentent 63 % de l'éclairage public, contre 41 % en octobre 2021.





Se déplacer mieux et en sécurité

À pied, en vélo, en transports ou en voiture, la Ville souhaite limiter l'empreinte environnementale de nos déplacements tout en veillant à la sécurité de tous.

Favoriser l'usage du vélo

Gaz à effet de serre, polluants atmosphériques : nos déplacements ont un impact sur l'environnement et la biodiversité. Afin de limiter ces émissions, la Municipalité encourage les modes de déplacement durables. Grâce au Plan vélo coconstruit avec les Villebonnais, des sas vélo, des stations de vélo à assistance électrique et des panneaux M12 (permettant aux cyclistes de s'engager sans s'arrêter au feu rouge en l'absence de danger) ont vu le jour. Des chevrons au sol matérialisant les circuits vélo ont été tracés avenue du Général-de-Gaulle, sur le giratoire du quartier de la Roche et rues des Maraîchers, des Casseaux et de Villiers. Des arceaux de stationnement ont été installés aux abords des équipements publics.

Mieux partager la voirie entre les différents usagers

La Municipalité s'est fixé comme objectif un partage plus harmonieux de l'espace public, en donnant davantage de place aux piétons et aux cyclistes. Ainsi, les trottoirs ont été mis en accessibilité au Hameau de Villiers et dans les quartiers Suisse et des Chênes, avec des aménagements de circulation et de stationnement. Des zones à 20 km/h et à 30 km/h ont été créées. La réhabilitation de la rue des Maraîchers intégrait également ces enjeux. Des aménagements ont été réalisés pour casser la vitesse sur cette voie (plateaux ralentisseurs, chaussée redimensionnée, reprofilage de la rue...) et réduire l'empreinte carbone des déplacements.

37

SAS VÉLOS CRÉÉS
SUR LA VOIRIE

La Municipalité s'est fixé comme objectif un partage plus harmonieux de l'espace public, en donnant davantage de place aux piétons et aux cyclistes.

Rue des Maraîchers : une rue accessible et sécurisée pour tous

Après deux ans de travaux de réhabilitation, la circulation rue des Maraîchers a pu reprendre à l'Automne 2022.

Réalisés en partenariat avec la Communauté Paris-Saclay, ces aménagements visent à améliorer la qualité de vie des Villebonnais.

Les travaux ont permis de :

- renouveler les réseaux d'eaux souterrains,
- créer des trottoirs aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite et des aménagements cyclables,
- réduire la vitesse maximale de circulation autorisée à 30 km/h.

La place André-Malraux se refait une beauté !

Nouvel espace de repos et de verdure, la place André-Malraux accueille dorénavant une fresque de l'artiste C215 à l'effigie de l'ancien ministre des Affaires culturelles et la stèle du Général de-Gaulle.



35 %

**DE LA FLOTTE COMMUNALE PASSÉE EN VÉHICULES
PROPRES, SOIT UNE AUGMENTATION DE
10 % DEPUIS LE DÉBUT DU MANDAT**

3

**STATIONS DE VÉLOS À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE**

✓ C'est fait

- La rénovation des voiries :
 - Voirie, assainissement et réseaux : rues des Maraîchers, Constant-Troyon, Neuchâtel (côté Est), du Mont Blanc, de l'Helvétie, Villa la Brière.
 - Voirie et assainissement sur la partie basse de la rue Jacques-Brel.
 - Voirie : rue Daubigny, rue du Simplon et chemin oublié.
- Des bus propres pour les transports scolaires.
- Les travaux de consolidation du mur de soutènement rue Girardot.
- Les campagnes de sensibilisation « trottoirs propres » et « lutte contre les stationnements gênants » menées par le Conseil Municipal des Jeunes.

📅 Projets 2023-2026

- La poursuite du programme de requalification de voiries et de stationnements.
- La révision du Plan de circulation.
- La poursuite du Plan vélo et l'élaboration d'un Plan trottoirs.
- Le développement des circuits pédiibus.
- La poursuite des discussions avec l'État sur les conditions d'acquisition de la zone de la DGA, qui posera le cadre de la réflexion, avec les Villebonnais, sur le projet d'aménagement de cette zone en extension du centre-ville, incluant un hectare de zone naturelle préservée en bord d'Yvette.



C'est fait ! La Ville maintient les 3 fleurs du label Villes et Villages Fleuris.

Biodiversité et économie circulaire

Ces dernières années, la Ville a entrepris de nombreuses actions en faveur de la préservation de la nature, des espaces verts et de la biodiversité. Une consommation plus vertueuse est encouragée auprès des Villebonnais et des services municipaux.

Préserver les espaces naturels

Villebon-sur-Yvette bénéficie d'un environnement de qualité : massifs boisés, terres agricoles, cours d'eau, zones humides... Près de la moitié du territoire de la commune est inconstructible. Cette dernière sanctuarise, au milieu du bâti, des zones vertes, protégées de toute nouvelle construction, dans le cadre du

contrat Nature en Ville. Plus de 10 hectares ont ainsi été classés en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme. En complément, elle propose des permis de végétaliser aux Villebonnais, afin de leur permettre de créer des espaces de jardinage dans l'espace public.

Afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et de préserver la biodiversité, la Municipalité agit pour préserver les écosystèmes locaux.

Une consommation responsable

Allant au-delà des exigences fixées par la loi Egalim, la Municipalité a conclu un nouveau marché de restauration scolaire imposant au prestataire de fournir des repas composés de 30 % de produits bios dont 90 % d'origine française, 15 % local et 20 % de denrées labellisées. Chaque semaine, un menu végétarien est proposé et une alternative sans viande est disponible tous les jours. Avec 143 000 repas et 60 000 goûters annuels, les 810 élèves déjeunant dans les restaurants scolaires sont sensibilisés au gâchis alimentaire avec des tables de tri. Les services municipaux sont engagés dans une démarche de recyclage ou de revalorisation de leurs outils et objets, à l'image de la Ludothèque, de la Médiathèque, des services informatiques ou encore des espaces verts.

Le contrat Nature en Ville

La Ville a signé un contrat Nature en Ville avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles (CENS) afin de valoriser et préserver les espaces naturels et la biodiversité au cœur de la commune.

En complément des 42 % d'espaces inconstructibles sanctuarisés (espaces boisés classés, bords d'Yvette, terres agricoles), la Ville crée, au milieu du bâti, des terrains réservés à la nature en zone urbaine. Un site pilote, situé sur la promenade de l'Yvette près du Moulin de la Planche, a été confié à la MJC Boby-Lapointe et l'association Haie magique pour le valoriser en proposant aux Villebonnais de contribuer chaque mois à sa gestion écologique.



6,3ha

D'ESPACES DE BIODIVERSITÉ CRÉÉS

8

SITES PILOTES



11 620 m²

supplémentaires classés en zone naturelle (Zone N) dans l'actuel Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont 4 000 m² en zone humide entre 2020 et 2022



750 m²

dédiés aux Permis de végétaliser

✓ C'est fait

- Le trophée départemental Fleur Verte 2022-2025.
- Le label Villes et Villages Fleuris 3 fleurs.
- La poursuite de l'opération Mon arbre à moi.
- L'offre de formation des Villebonnais au jardinage « Zéro Phyto ».
- L'acquisition foncière de parcelles végétalisées pour maintenir des poumons de verdure.
- La restauration de l'espace ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) dans le cadre de chantiers participatifs pour les jeunes.
- La mobilisation contre les dépôts sauvages de déchets.
- L'installation d'un poulailler, d'un potager et d'un composteur au Centre de Loisirs.
- Le ramassage quotidien des biodéchets des repas de toutes les écoles.
- Le projet « Ma cour agroécologique » à l'école Andersen.
- Le soutien des filières de recyclage et de réemploi.

📅 Projets 2023-2026

- La végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'écoles.
- Le développement du plan de lutte contre les ruissellements et les inondations.
- La promotion de l'Atlas de la Biodiversité Communale auprès des Villebonnais.

Une ville active

Une offre d'activités culturelles enrichie

Afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre et de s'adapter aux pratiques actuelles, la Municipalité modernise l'offre culturelle à Villebon-sur-Yvette. La Médiathèque a développé de nouveaux services en ligne pour profiter de livres, magazines, formations ou concerts en quelques clics. Pour les amateurs de jeux, la Ludothèque a étendu ses horaires d'ouverture en accueillant le public le samedi matin. Côté Conservatoire, de nouvelles disciplines sont venues étoffer l'offre proposée aux élèves : alto, trompette, musique assistée par ordinateur.

Une saison culturelle avec de nouveaux rendez-vous

Diverses manifestations portées par la Municipalité et les associations animent la ville tout au long de l'année. Depuis 2022, le nouveau Festival du Conte permet aux Villebonnais de se retrouver pour un voyage au fil des mots dans de nombreux points du territoire. La traditionnelle Fête de La Roche a également évolué en devenant « Villebon fête l'été », une grande manifestation familiale offrant aux habitants des animations, concerts et cinéma en plein air. En 2023, la Fête de la nature verra le jour avec des spectacles et des animations tout public pour mieux comprendre la biodiversité villebonnaise et la nature qui nous entoure. Les grands rendez-vous appréciés des Villebonnais ne sont pas oubliés : fêtes de la Saint-Côme et Saint-Damien, Guinguettes de l'Yvette, festival Interlud...

Avec ces nouveaux rendez-vous, la Municipalité fait sortir la culture des salles et propose des lieux de rendez-vous insolites pour tous les publics.



Spectacle Des Jardins et des Hommes.
22 mai 2022



En 2023, la Fête de la nature verra le jour avec des spectacles et des animations tout public.

Projets 2023-2026

- La création de la Fête de la nature.
- Les travaux de mise en accessibilité du Centre Culturel Jacques-Brel.
- Acquisition d'un terrain en vue de l'agrandissement du Conservatoire.

580

PLACES ASSISES AU
CENTRE CULTUREL
JACQUES-BREL

300

ÉLÈVES ET 30 PROFESSEURS
AU CONSERVATOIRE
ERIK-SATIE

47 625

RÉFÉRENCES DISPONIBLES
À LA MÉDIATHÈQUE, TOUS
SUPPORTS CONFONDUS

2 500

JEUX À LA
LUDOTHÈQUE

C'est fait ! Le Festival du Conte prend ses quartiers en ville.



Le conte sous toutes ses formes

Ce nouveau mandat met le conte à l'honneur avec la création d'un festival annuel lui étant spécialement dédié.



Après une première édition réussie en 2022, le Festival du Conte s'inscrit dans le calendrier des Villebonnais à chaque Printemps. Ouvert à tous les publics, il offre des histoires extraordinaires prenant vie en bords d'Yvette, à la Médiathèque, au lavoir du Hameau de Villiers... Une programmation éclectique qui a ravi le public pendant 10 jours de festival.

La prochaine édition du Festival se prépare. Retrouvez le programme sur le site de la Ville et dans vos boîtes aux lettres !

Une ville sportive

Riche d'un tissu associatif dynamique, Villebon soutient avec fierté l'engagement des nombreux bénévoles. Convaincue des bienfaits de la pratique sportive, la Commune poursuit son action pour développer le sport pour tous.



La Municipalité tient à développer des actions de sensibilisation autour de la pratique du handisport.

Des équipements de qualité pour toutes les pratiques

Gymnases, salle d'escrime, mur d'escalade, dojo, salles de danse, stands de tir, courts de tennis, plateaux, squares... Afin de proposer la meilleure expérience aux sportifs, la Ville a investi dans la création d'un terrain de football hybride. Elle a également rénové ses gymnases en portant une attention particulière à leur performance énergétique. Dans ce cadre de qualité, de nombreuses animations permettent d'ouvrir les pratiques sportives à un public le plus large possible.

Les associations, au cœur de la vie villebonnaise

Partenaire essentiel de la Ville, le secteur associatif participe au dynamisme villebonnais. Avec 89 associations dans la commune, les Villebonnais profitent de nombreuses activités sportives, culturelles, artistiques, de loisirs ou solidaires pour tous les âges. Depuis le début de ce mandat, la Municipalité tient à développer des actions de sensibilisation autour de la pratique du handisport. Plusieurs associations proposent des sessions handi ou sport adapté. D'autres ont rejoint le dis-

positif de la Maison de Santé Paris-Saclay en mettant en place des cours destinés au sport sur prescription médicale. Depuis 2021, un Guichet unique des associations accompagne ces partenaires dans leurs démarches, leurs demandes de subventions et apporte aides et conseils pour la création d'une association.

Villebon, Ville européenne du sport

En décembre 2022, Villebon-sur-Yvette est devenue la première commune d'Île-de-France à recevoir le label Ville européenne du sport remis par l'association ACES Europe.

Reconnue par la Commission Européenne, l'ACES Europe labellise les villes valorisant le sport comme facteur de rassemblement, d'amélioration de la qualité de vie, de bien-être psychologique et physique et d'intégration sociale. Après la visite d'un jury à l'Été 2022 et la découverte des infrastructures communales et de la politique sportive, la Ville a eu la joie d'apprendre sa nomination parmi la cinquantaine de communes européennes distinguées en 2022. Ce label récompense l'engagement de la Municipalité, des 29 associations sportives villebonnaises, de leurs bénévoles et de leurs licenciés.



C'est fait ! La Ville est plusieurs fois labellisée pour la qualité de sa politique sportive.

89

associations autour du sport, de la culture, des loisirs, de la solidarité...

29

associations sportives qui proposent près de 70 activités.

1,3

million d'euros de subventions chaque année pour soutenir la vie associative et sociale.

Projets 2023-2026

- Poursuite des actions dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- Création d'un skate-park au Centre sportif Saint-Exupéry.



C'est fait

- Villebon est désignée comme centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.
- Obtention du label Génération 2024 pour quatre classes olympiques en lien avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.
- Réalisation d'un terrain d'honneur hybride au Centre sportif Saint-Exupéry.
- Adhésion à la Maison Sport-Santé Paris-Saclay Omnisports.
- Inauguration du nouveau parcours sportif tout public au Bois des Gelles avec le Département, les Espaces Naturels Sportifs et l'Office National des Forêts.

Une Ville dynamique et attractive

La croissance économique et la création d'emplois représentent des enjeux cruciaux pour la Commune. Villebon-sur-Yvette a la chance de disposer d'un tissu économique diversifié et dynamique : des commerces de proximité, un centre commercial et plusieurs parcs d'activités.



Le saviez-vous ? Villebon-sur-Yvette compte plus d'emplois que d'habitants !

Soutien aux commerçants et entreprises

Au cours des dernières années, les commerçants et les entreprises locales ont été confrontés à de nombreuses crises. Aux côtés de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en charge de la compétence du développement économique, les services municipaux ont accompagné l'ensemble des commerçants et entreprises pour faire face à ces épisodes complexes. Au quotidien, les élus suivent et aident les porteurs de projets à s'implanter et à se développer dans les zones d'emploi de la ville.

Courtabœuf : l'un des parcs d'activités les plus vastes de France et d'Europe

Le Parc d'activités de Courtabœuf est en pleine mutation. D'une superficie de près de 350 hectares, il compte plus de 24 000 salariés, 1 200 entreprises, pour environ 1 000 000 m² de surface immobilière. Mailon économique essentiel du Nord Ouest Essonne, il constitue l'un des principaux réceptacles d'entreprises issues du pôle d'excellence du Campus-cluster du Plateau de Saclay. Intégré à l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay instaurée par l'État en 2014, il fait l'objet de toutes les attentions des acteurs du développement économique.

Les élus suivent et aident les porteurs de projets à s'implanter et à se développer dans les zones d'emploi de la ville.

27

**COMMERCES DE PROXIMITÉ
DANS LES QUARTIERS**

Le développement de Courtabœuf

Premier parc tertiaire européen, le Parc de Courtabœuf fait l'objet d'une mobilisation inédite d'acteurs publics et privés.

Plus de 100 millions d'euros d'investissements publics et privés ont été mobilisés, pour améliorer l'accessibilité (réaménagement du Ring des Ulis, échangeur Mondétour, liaison douce sur la passerelle de la RD118 au-dessus de l'A10), rénover l'éclairage public et l'assainissement, développer les transports et les pistes cyclables et créer des mises en relations entrepreneuriales.

Un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a été mis en place pour coordonner les dynamiques d'acteurs afin d'accompagner le développement vertueux du parc. Ce projet permettra de mieux gérer les demandes d'implantation en cohérence avec les cibles définies par le Schéma directeur de Courtabœuf approuvé par la Communauté Paris-Saclay en 2019.

Signé par 13 institutions, maîtres d'ouvrage ou financeurs, ce PPA comporte cinq axes d'intervention interdépendants :

- réglementation,
- infrastructures, mobilités, réseaux,
- foncier, immobilier et aménagement,
- animation, attractivité, identité,
- transition écologique, décarbonation.

Près de 34 ha sont en cours de requalification sur le territoire villebonnais du Parc de Courtabœuf, notamment le site du Grand Dôme ou l'ancien site TDF.



La Pépinière WIPSE.

Chiffres-clés

- **1** marché tous les jeudis après-midi sous la halle de la Mairie.
- **24 000** salariés sur l'ensemble du Parc de Courtabœuf
- **82 000** m² dédiés aux commerces et 94 enseignes au Centre Commercial Villebon 2.
- **1** École de la 2^e Chance.

✓ C'est fait

- Poursuite des actions en faveur de la redynamisation du Parc d'activités de Courtabœuf.
- Approbation du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) sur Courtabœuf.
- Mise en valeur des commerçants et des entreprises présents sur la Ville dans les supports de communication de la Commune.
- Soutien des entreprises pendant les crises sanitaire et énergétique :
 - Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur la période de la pandémie.
 - Communication des dispositifs d'aides à l'échelle du territoire.
 - Accompagnement des entreprises au montage des dossiers de demandes de subvention ou d'aides financières.

📅 Projets 2023-2026

- Harmoniser les règles d'urbanisme sur le Parc d'activités de Courtabœuf avec les communes de Villejust et des Ulis.
- Accompagner la requalification du site du Grand Dôme en grand complexe de sports et de loisirs.



Atelier participatif autour de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Une ville à l'écoute des habitants

La Municipalité encourage l'engagement des habitants et leur participation aux décisions qui les concernent. Pour ce nouveau mandat, elle a souhaité développer les outils de concertation afin d'associer au maximum les Villebonnais à l'action municipale.

Des ateliers et événements participatifs

Les rencontres et échanges d'idées sont propices au développement des projets. Des ateliers participatifs, réunions publiques, consultations en ligne et comités ont été ouverts pour permettre aux habitants de s'impliquer sur les différents projets menés par la Municipalité. Face à leur succès, de nouvelles consultations seront mises en œuvre au cours des prochains mois. Ateliers, enquêtes et forum sont au programme.

Un site dédié à la concertation

De nombreuses consultations ont déjà été proposées aux Villebonnais sur une plateforme dédiée. Sur le site concertation.villebon-sur-yvette.fr, les habitants ont pu donner leur avis sur des sujets aussi variés que l'extinction de l'éclairage public, la fresque

André-Malraux, l'aménagement d'itinéraires cyclables, le nom de la Maison de Santé, la limitation de la vitesse à 30 km/h, les supports de communication... La Ville s'appuie sur les réponses pour faire évoluer ses projets de sorte à proposer des solutions qui correspondent aux attentes des citoyens.

La Ville s'appuie sur vos réponses pour faire évoluer les projets.

Dessignons ensemble le Villebon de demain

La Ville a engagé une révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en fin d'année 2022. Les Villebonnais sont pleinement associés à cette démarche pour apporter leur vision du développement de la ville.

Le PLU régit l'aménagement d'une commune. Il fixe les règles qui encadrent la construction et l'utilisation des sols et définit les objectifs d'aménagement et d'urbanisme de la Ville sur les 10 prochaines années. Avant le lancement officiel de la procédure de révision, des réunions de quartier, organisées en septembre 2022, ont permis aux habitants de se familiariser avec le projet et d'exprimer leurs avis et préoccupations sur des sujets aussi variés que l'environnement,

la densité urbaine ou la mobilité.

La révision du PLU entre aujourd'hui dans une phase de diagnostic pour identifier les enjeux du territoire. Afin de définir ensemble les orientations d'aménagement, plusieurs temps d'échanges sont organisés avant l'été 2023 (ateliers, forum), et une plateforme en ligne ainsi qu'un registre papier en Mairie, permettent de recueillir les avis et les contributions.



Chiffres-clés

1 site de concertation créé, accessible via le site de la Ville

2 833 réponses aux concertations en ligne

1 conseil des crèches créé

12 enquêtes de concertation

concertation.villebon-sur-yvette.fr

✓ C'est fait

- Des ateliers participatifs autour de l'éclairage public et du Plan Vélo.
- Des réunions publiques et des réunions de quartier.
- L'organisation de soirées Plan Climat, avec des ateliers pédagogiques et des espaces de débats.
- La diffusion en ligne et en direct des Conseils municipaux.
- La création d'un nouveau rendez-vous vidéo : « 5 questions au Maire », pour répondre aux questions d'actualité des habitants.

🗓 Projets 2023-2026

- Des événements de concertation autour de la révision du PLU.
- Des rendez-vous avec les élus en Facebook Live.
- L'organisation de points rencontres avec les élus dans les quartiers.
- La refonte du site internet de la Ville.
- La création d'un budget participatif.

2020-2023 : des budgets au service des Villebonnais

La première partie du mandat municipal aura été impactée durement par la longue crise sanitaire des années 2020 et 2021, puis par la guerre en Ukraine. Tout au long de ces années difficiles, la Municipalité a fait les choix budgétaires nécessaires pour protéger les Villebonnais.

La crise sanitaire qui s'est étendue sur deux années a eu des conséquences sur les finances communales : d'un côté, la chute des recettes liée à la fermeture des services municipaux (crèches, cantines, Conservatoire...) et de l'autre, une augmentation des dépenses consécutives aux opérations de soutien à la population et au personnel communal : maintien des rémunérations malgré les absences forcées, organisation du télétravail, achat de masques, actions de solidarité en direction des Villebonnais les plus fragiles.

L'arrivée de l'année 2022 était porteuse d'espoir car la vaccination générale avait fortement réduit les effets de la Covid-19. La guerre en Europe l'invasion de l'Ukraine et ses conséquences inflationnistes particulièrement brutales sont venus briser cet espoir de « retour à la normale ». Ici encore, Villebon subit, comme toutes les communes de France, les augmentations de l'énergie (+ 102 % pour

l'électricité, + 300 % pour le gaz), des fournitures, des produits alimentaires pour les cantines et les crèches. En réaction, La Ville a mis en place un bouclier financier pour protéger les Villebonnais les plus fragiles d'augmentations exorbitantes en matière d'impôts locaux ou de tarifs municipaux. Cette mesure a été possible grâce au plan de sobriété mis en place dès novembre 2022 et grâce aux excédents budgétaires des années précédentes qui ont pu être mobilisés.

En dépit de ces fortes secousses sur le budget communal, la Municipalité a maintenu durant ces trois années un haut niveau d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie. Ainsi, entre 2020 et 2022, ce sont près de 27 millions d'euros qui auront été investis dans l'entretien lourd du patrimoine local, dans la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, dans la création de la Maison de Santé et la rénovation des voiries.

La Ville a mis en place un bouclier financier pour protéger les Villebonnais les plus fragiles d'augmentations exorbitantes en matière d'impôts locaux ou de tarifs municipaux.

Un bouclier financier pour les Villebonnais

Face aux crises successives depuis 2020, la Municipalité a mis en place un bouclier financier comprenant les mesures suivantes :

- Les taux communaux des impôts locaux sont maintenus à leur niveau actuel, inchangés depuis 2008. Villebon-sur-Yvette reste ainsi l'une des communes de plus de 10 000 habitants les moins imposées de l'Essonne.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste la plus faible des 21 communes du SIOM de la Vallée de Chevreuse.
- Alors que l'inflation atteignait 5,9 % en décembre 2022 et que les dépenses moyennes des communes augmentaient de 7,2 % sur l'année, l'augmentation des tarifs municipaux a été bloquée à 4,5 % avec le maintien du taux d'effort.
- Toutes les prestations municipales sont maintenues, sans suppression ou réduction du niveau de service.
- Un bouclier énergétique est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale sous conditions de ressources.

La Ville maintient ses investissements à un niveau élevé. 10,55M€ prévus en 2023 (soit 20 % de plus qu'en début de mandat).

La Ville poursuit la baisse de son endettement. 16,15 M€ prévus en 2023 (soit 21,5% de baisse par rapport à 2020).

Sécurité des citoyens et tranquillité publique



Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance, opération « Tranquillité Vacances », dispositif de vidéoprotection, dispositif Participation citoyenne : la sécurité et la tranquillité publiques sont au cœur de nos préoccupations.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réunit des élus et des représentants de la Police municipale,

de la Gendarmerie, du Procureur de la République, des services municipaux, du Collège, du Conseil Départemental, des associations de prévention et de la Préfecture afin d'évaluer la sécurité à l'échelle communale et l'efficacité du plan d'actions mis en place. Ce Comité assure la communication et la collaboration entre les différents acteurs et permet de définir des actions concrètes à mener sur le terrain.

Les 4 grandes actions du CLSPD ciblées à Villebon-sur-Yvette :

- le suivi dispositif de Participation citoyenne,
- la vidéoprotection,
- les rassemblements de jeunes,
- la lutte contre les violences

40

CAMÉRAS INSTALLÉES EN VILLE

sécurisent au quotidien des lieux stratégiques : zones commerciales, établissements publics, lieux de rassemblement... Elles permettent de lutter plus efficacement contre d'éventuelles formes de délinquance.



10

HABITANTS-RELAIS DANS VOS QUARTIERS

Le Dispositif de Participation citoyenne vise, au travers de l'ensemble des habitants-relais volontaires retenus, à favoriser le dialogue, la transmission d'informations et le relais d'actions en matière de prévention, de sécurité et de tranquillité publique, en relation avec la Municipalité et les autorités de Gendarmerie.

Projets 2023-2026

- Analyse par le référent sureté de la Gendarmerie du dispositif de vidéoprotection
- Poursuivre de nouvelles implantations de caméras sur la ville
- Développement du dispositif des Habitants-Relais

Le Baromètre des engagements

Le programme de mandature regroupe, en 4 axes, les engagements pris par les élus auprès des Villebonnais et les actions qui seront réalisées d'ici 2026.

Anticiper

| | |
|------------------|---|
| EN COURS | • Poursuivre le bilan énergétique des bâtiments communaux et le plan d'action de réduction de la consommation. |
| EN COURS | • Poursuivre le remplacement de l'éclairage public par des LEDs et étudier avec les Villebonnais des phases horaires d'éclairage nocturne. |
| EN COURS | • Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et soutenir les aides financières aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements. |
| EN COURS | • Favoriser l'utilisation du vélo et notamment du vélo électrique pour les agents communaux et les particuliers. |
| PROJET 2023-2026 | • Étendre les Pédibus sur les trajets scolaires et étudier la possibilité de Vélobus. |
| C'EST FAIT | • Augmenter la part de véhicules propres dans la flotte communale. |
| PROJET 2023-2026 | • Favoriser le covoiturage pour les particuliers comme pour les agents communaux. |
| EN COURS | • Chercher avec les opérateurs de transports en commun une alternative aux grands bus. |
| PROJET 2023-2026 | • Sensibiliser à l'Atlas de la Biodiversité Communale. |
| C'EST FAIT | • Favoriser les zones humides pour préserver la biodiversité. |
| EN COURS | • Étendre les permis de végétaliser sur les espaces publics. |
| EN COURS | • Sensibiliser et encourager les Villebonnais au jardinage "Zéro Phyto". |
| EN COURS | • Végétaliser les cours d'écoles (cours Oasis). |
| EN COURS | • Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire et sensibiliser à la pratique du zéro déchet. |
| PROJET 2023-2026 | • Soutenir les filières locales de recyclage et de réemploi. |
| C'EST FAIT | • Proposer dans les écoles et les services communaux des repas de qualité élevée, élaborés sous le contrôle de nutritionnistes. |
| C'EST FAIT | • Favoriser l'approvisionnement des restaurants scolaires et municipaux en produits locaux. |
| C'EST FAIT | • Signer et mettre en œuvre avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles le contrat Nature en Ville. |
| EN COURS | • Élaborer avec les Villebonnais et mettre en œuvre un Plan Vélo. |
| EN COURS | • Élaborer avec les Villebonnais et mettre en œuvre un Plan Trottoirs. |
| EN COURS | • Mettre en œuvre avec la Communauté d'Agglomération et le SIAHVY un plan de lutte contre les ruissellements et les inondations. |
| C'EST FAIT | • Mettre en œuvre une filière de réemploi des livres et documents obsolètes. |
| C'EST FAIT | • Créer un dispositif de téléchargement des ouvrages à la Médiathèque. |
| C'EST FAIT | • Implanter des stations de vélos électriques en libre-service. |
| C'EST FAIT | • Renforcer le maillage de transports en commun vers Massy et vers Courtabœuf. |
| EN COURS | • Supprimer le plastique dans tous les services municipaux de restauration. |
| EN COURS | • Lutter contre le bruit et veiller au maintien du couvre-feu d'Orly. |
| DÉBUTÉ | • Rechercher avec les villes voisines toutes possibilités de faire préparer les repas scolaires à partir de produits frais dans une cuisine intercommunale. |

Accompagner, réunir, protéger

| | |
|------------|---|
| C'EST FAIT | • Poursuivre les actions en faveur d'un service public moderne, bienveillant et proche de vous. |
| C'EST FAIT | • Mettre en place un service d'aide administrative pour lutter contre la fracture numérique. |
| C'EST FAIT | • Maintenir le haut niveau de qualité d'encadrement dans les crèches et les écoles. |

| | |
|------------------|--|
| C'EST FAIT | • Animer le Lieu d'Accueil Enfant-Parents. |
| C'EST FAIT | • Continuer d'affirmer les valeurs et les actions de Solidarité dans la commune. |
| EN COURS | • Développer les actions de maintien à domicile des personnes âgées. |
| C'EST FAIT | • Initier toutes actions de participation citoyenne au cours du mandat. |
| EN COURS | • Mettre en œuvre un parcours Citoyen pour les jeunes de 7 à 18 ans. |
| PROJET 2023-2026 | • Développer l'École Municipale des Sports en renforçant les créneaux et les encadrants. |
| EN COURS | • Construire avec les Villebonnais le projet d'aménagement du futur site de la DGA. |
| EN COURS | • Atteindre le seuil légal de 25 % de logements locatifs sociaux sur la commune. |
| EN COURS | • Maintenir le haut niveau d'investissement pour entretenir et moderniser les équipements publics. |
| PROJET 2023-2026 | • Agrandir et réaménager le Conservatoire Erik-Satie. |
| DÉBUTÉ | • Créer un skate-park dans l'enceinte du Centre sportif Saint-Exupéry. |
| PROJET 2023-2026 | • Construire un nouveau Centre Technique municipal dans le secteur du Rocher. |
| EN COURS | • Soutenir la modernisation de nos parcs d'activités et la création d'emplois. |

Aménager

| | |
|------------------|---|
| EN COURS | • Construire une nouvelle crèche dans le quartier de La Roche. |
| C'EST FAIT | • Réaménager sur toute sa longueur la rue des Maraîchers et la rendre accessible en toute sécurité aux piétons et aux cycles. |
| EN COURS | • Poursuivre le programme pluriannuel de rénovation des voiries et d'enfouissement des réseaux. |
| EN COURS | • Aménager de nouvelles places de parking gratuit notamment dans le secteur de l'école de La Roche. |
| PROJET 2023-2026 | • Rendre aux piétons et aménager en square la place du 8 mai 1945. |
| EN COURS | • Favoriser l'arrivée des grands opérateurs sur le réseau de fibre optique de la Ville. |
| EN COURS | • Dynamiser le commerce local et le marché du jeudi. |
| EN COURS | • Faire vivre le Label Terre de Jeux 2024 obtenu en 2019. |
| C'EST FAIT | • Créer un Festival du Conte à rayonnement départemental. |
| C'EST FAIT | • Construire un cabinet médical municipal dans le secteur de La Roche. |
| C'EST FAIT | • Mettre en œuvre avec le CCAS et la Gendarmerie un dispositif de prévention des violences intra-conjugales. |
| C'EST FAIT | • Accompagner la mise en service de l'EHPAD départemental de Villebon. |
| DÉBUTÉ | • Favoriser le projet de Cité de l'Autonomie et du Partage à destination d'adultes handicapés. |
| EN COURS | • Porter avec l'État le projet d'implantation d'une Gendarmerie à Villebon. |
| EN COURS | • Développer la présence des Citoyens Relais pour renforcer la lutte contre les cambriolages. |
| EN COURS | • Achever la couverture de la ville par des poteaux d'incendie. |

Gérer

| | |
|------------------|--|
| EN COURS | • Maintenir à leur niveau actuel les taux communaux d'imposition sur toute la durée du mandat. |
| DÉBUTÉ | • Conserver et affiner une tarification sociale fondée sur un taux d'effort dans le paiement des services municipaux. |
| EN COURS | • Ne pas augmenter l'endettement de la Ville sur la durée du mandat. |
| EN COURS | • Confier la gestion d'un budget spécifique au Conseil Municipal des Jeunes pour les responsabiliser. |
| PROJET 2023-2026 | • Élaborer avec les Villebonnais un budget participatif. |
| EN COURS | • Défendre les intérêts de Villebon dans le projet de territoire et le pacte financier de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay. |
| EN COURS | • Appeler tous les subventionnements possibles sur les projets d'investissement public. |
| EN COURS | • Maintenir le haut niveau de soutien financier et logistique aux associations locales, à la Caisse des Écoles et au Centre Communal d'Action Sociale. |

PARTAGEONS DEMAIN

Seconde partie du mandat : une opportunité de faire mieux

Aux élections municipales, au tout début du premier confinement, dans un climat d'inquiétude face à la pandémie, l'abstention a été massive (60 %). Dix-huit mois après, M. Fontenaille s'est démis du rôle de maire pour raisons de santé et afin de devenir adjoint aux finances et aux solidarités. Il a présenté au Conseil Municipal la candidature de M. Da Silva pour le remplacer, ayant ainsi épargné à celui-ci la charge de construire une liste municipale et de mener campagne sur son nom.

PREMIER DEMI-MANDAT

Cette première moitié de mandat a été marquée par une intensification de la densification de Villebon, au détriment de la protection de nos logements face aux inondations, de notre cadre de vie.

Le chantier de rénovation de la rue des Maraîchers a produit de nombreux désagréments. Commencé alors que les plans définitifs n'étaient pas établis, il a duré deux ans ! Nos actions, appuyées par vos signatures sur notre pétition, ont fait annuler la décision de M. Fontenaille de rouvrir la rue de la Basse Roche, empruntée par les enfants pour rejoindre l'école, et ont permis d'allonger un peu le sens unique permettant une meilleure circulation des piétons et cyclistes. Des réglages restent nécessaires pour les habitants de la rue des Pivoines, devenu un axe circulant. Enfin 82 000 € sont octroyés par la majorité municipale à l'exploitation agricole se trouvant dans le quartier en dédommagement.

Pressée par une forte opposition et une autre pétition, la Municipalité a renoncé à raser le bois derrière la MJC, ayant fini par comprendre après une année d'affrontements qu'il s'agit d'une zone humide et donc protégée. À cette occasion, le maire n'a pas hésité à s'attribuer le beau rôle dans la « protection d'une nouvelle zone

humide ». Enfin, l'établissement pour personnes en situation de handicap prévu à cet endroit a trouvé un autre emplacement. Que de temps et d'argent perdus !

Nous sommes heureux de voir que notre demande de végétalisation des cours de récréation des écoles, faite il y a 2 ans, a été entendue, puisque la ville s'est engagée dans le programme « Cour Oasis » qui répond aux objectifs que nous avons défendus.

LES PROMESSES ÉLECTORALES

La cuisine intercommunale, à destination des scolaires et des personnes âgées a été abandonnée. Dommage, elle aurait répondu aux attentes d'une relation de proximité et de stabilité de service avec une équipe de taille critique. Elle aurait évité le fiasco rencontré pour les repas aux personnes âgées lorsque la démission d'une seule personne a fragilisé l'ensemble du service. La préparation des repas est maintenant confiée au seul prestataire qui a accepté le marché.

Un plan vélo ambitieux avait été promis aux Villebonnais. Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec comme seule concrétisation des marquages au sol et 150 m de piste cyclable.

À notre grand regret, un projet non annoncé et en contradiction avec les principes du plan climat a été lancé : la création de 75 000 m² de bureaux conduisant à l'artificialisation des 14,3 ha. Cet agrandissement du Parc d'activité de Courtabœuf va en outre augmenter la circulation automobile et la pression immobilière sur Villebon. Un projet d'un ancien temps !

SECOND MI-MANDAT

La révision du Plan Local d'Urbanisme, maintenant lancée est indispensable pour mettre un coup d'arrêt à la densification à marche forcée en cours en particulier sur

le secteur de La Roche avec tout l'impact que cela représente pour la circulation, le stationnement, l'école de La Roche saturée, et aussi les dégâts des eaux chez les riverains après les chantiers qui modifient le fonctionnement des nappes phréatiques et augmentent le ruissellement. L'aménagement du terrain de la DGA est au cœur de cette révision. Nous nous battons avec vous pour en faire un quartier avec une âme et créer un vrai centre-ville. Nous proposons d'y préserver le patrimoine naturel et le bâti remarquable.

En 2024, la Commune devra lancer une nouvelle étape du Plan Climat Air Énergie du Territoire. Nous souhaitons qu'à contrario du premier plan qui n'a fait que lister des opérations indispensables comme la rénovation de l'hôtel de ville, une vraie ambition existe : panneaux solaires sur les bâtiments communaux, boisement et verdissement de la ville en garantissant les trames vertes et bleues, une démarche bien plus efficace pour la faune et la flore que le réseau de corridors écologiques discontinus en « pas japonais » que la Municipalité ambitionne de créer à l'échelle de la commune.

Pour débattre de cette ambition, notre association « Villebon Demain » vous accueille pour peser sur les choix plus souvent qu'une fois que tous les 6 ans. Venez à notre rencontre tous les premiers samedis du mois au 24 rue des Casseaux de 10h30 à 12h.

Le 24 février 2023.

VILLEBON AVEC VOUS

Cap sur l'avenir !

Lors des dernières élections municipales, nous avons présenté à vos suffrages un programme de mandature composé de 68 engagements.

Le 15 mars 2020, vous nous avez fait l'honneur d'accorder massivement votre confiance à ce projet, en portant 62 % de vos suffrages sur notre liste.

Cependant, quelques jours après ce scrutin, tout a basculé. Notre pays entraine, comme le reste du monde, dans une crise sanitaire sans précédent qui allait profondément bouleverser nos vies pour les deux années suivantes. Par la suite, notre continent s'est retrouvé aux prises avec de nouveaux défis tout aussi déstabilisants : le retour de la guerre au cœur de l'Europe, l'envolée des prix et l'accélération du dérèglement climatique.

Ces bouleversements successifs ont placé de nombreuses communes de France dans des situations très difficiles, obligeant parfois les élus en place, malgré tous leurs efforts, à revoir leurs priorités, voire abandonner certains de leurs projets.

À Villebon-sur-Yvette, malgré les tempêtes, nous parvenons à garder le cap.

Alors que nous arrivons à la moitié de la mandature, 81 % de nos engagements (55 sur 68) ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Les trois prochaines années seront consacrées à la poursuite de projets déjà lancés et à la mise en œuvre des derniers points de notre programme.

Ainsi, dans le cadre de notre Plan Climat et afin de favoriser les mobilités douces, nous allons élaborer avec vous et mettre en œuvre un Plan Trottoirs, lancer des réflexions pour étendre les pédibus sur

les trajets scolaires, étudier la possibilité de « vélobus », favoriser le covoiturage au sein du personnel communal mais aussi parmi les particuliers. En parallèle, nous poursuivons la rénovation de nos bâtiments et de l'éclairage public, pour les rendre plus économes en énergie. Nous ferons la promotion de notre Atlas de la Biodiversité Communale, afin de le faire davantage connaître aux habitants. Par ailleurs, nous réfléchissons à des actions visant à soutenir les filières locales de recyclage et de réemploi, en complément de ce qui est déjà en place pour le matériel informatique, les livres et documents obsolètes. La politique « Nature en Ville » consistant à acquérir des parcelles au milieu du bâti afin d'en faire des espaces naturels sera également poursuivie, sachant qu'elle est déjà la plus ambitieuse sur le plan budgétaire qui soit menée à ce jour en Essonne. Nous espérons par ailleurs pouvoir acquérir à moyen terme de nouvelles parcelles à proximité du groupe scolaire de La Roche pour y réaliser des places de stationnement et transformer la place du 8 mai 1945 en place piétonne paysagée.

Les trois prochaines années verront également la création d'un skate-park dans l'enceinte du Centre sportif Saint-Exupéry, le développement de l'École Municipale des Sports par le renforcement des créneaux et des encadrants, la construction d'un nouveau centre technique municipal dans le secteur du Rocher, le lancement des réflexions pour l'agrandissement et le réaménagement du Conservatoire Erik-Satie couplés à la création de nouvelles places de stationnement gratuit dans le secteur de La Roche.

En outre, la révision du PLU – lancée depuis septembre 2022 et qui s'achèvera en juin 2024 après plusieurs phases de concertation avec les habitants – intégrera notre engagement d'atteindre le seuil légal

de 25 % de logements locatifs sociaux, tout en le conciliant avec une restriction des droits à construire dans certains secteurs, afin de préserver un cadre de vie agréable et réduire les conséquences des fortes pluies en permettant à l'eau de s'infiltrer dans les sols.

Enfin, dans le cadre du développement de notre démocratie locale, nous mettrons en place un budget participatif, tout en poursuivant les consultations en ligne sur les sujets qui s'y prêtent, ainsi que l'élaboration d'un parcours citoyen pour les jeunes de 7 à 18 ans.

À tous ces projets déjà prévus dans notre programme s'ajouteront la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicaps, la refonte de nos supports de communication afin de tenir compte des résultats de l'enquête de lectorat du semestre dernier, sans oublier la poursuite de la végétalisation de nos cours d'école.

En conclusion, les réalisations sont déjà nombreuses et les perspectives ne manquent pas pour notre commune. Animés par la volonté de servir notre ville et nos concitoyens, notre enthousiasme est le même qu'au premier jour du mandat. Conscients de la défiance des citoyens envers la politique en général, accentuée par la frénésie des réseaux sociaux, nous serons d'autant plus vigilants, pour notre part, à conserver un ton apaisé, à demeurer à votre écoute et à vous associer autant que possible à l'action municipale.

Victor Da Silva, Patrick Batoufflet, Nathalie Plumail, Romain Millard, Michèle Boulanger, Patrick Faure, Dominique Rousseau, Mohamed Dehbi, Olivia Lucas, Dominique Fontenaille, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehoussel, Sabrina Dbili, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, David Polizzi, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi, Théophile Alsac.
www.villebonavecvous.net

2^e

Festival

du

Conte

du 22
au 30
mai



Programme *en ligne*

Médiathèque municipale

Tél. 01 69 93 49 15

mediatheque@villebon-sur-yvette.fr

